



Les courts séjours en famille

(week end de pause - séjours découvertes - accueils vacances) en petites villes (-5000 hab) et zones rurales (villages)

La proposition et les objectifs:

Se reposer, découvrir, s'informer, se projeter

Pour qui?

La proposition s'adresse aux demandeurs d'asile ou aux réfugiés résidents en CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation), en CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), en CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) qu'ils soient isolés ou en famille mais aussi à des demandeurs d'asile ou réfugiés accueillis en famille ou anciennement accueillis, et à des membres de JRS Jeunes.



- Les structures concernées sont pour le moment celles de Haute Vienne (CADA Hestia, CADA et CPH ARSL, CAO Peyrat et Limoges) et celles de Creuse (CPH St Vaury).
- Les DA ou réfugiés peuvent faire un séjour en individuel, mais il est aussi possible de partir en binôme.

Pour quoi ? Une pause!

L'idée est de leur proposer de **passer du temps chez des familles françaises** afin de se changer les idées, de découvrir d'autres manières de vivre, de pouvoir connaître d'autres endroits, d'avoir des liens avec des multiples personnes via ces accueils, de passer d'un accueil collectif à un accueil individuel pour un temps court.

C'est aussi un moment idéal pour **pratiquer le français** avec les accueillants autour de la vie quotidienne et d'avoir **accès à des propositions culturelles** (visites, sorties, spectacles).

Les courts séjours en rural peuvent aussi être l'occasion pour certains résidents de **se familiariser avec le rural**, peut-être de créer chez certains l'envie de s'installer en rural une fois leur statut obtenu pour une insertion à plus long terme.

Les accueillants:

Des familles françaises qui habitent à la campagne :

Des familles ou personnes seules, des collectifs ou communautés désireuses de vivre une expérience d'hospitalité, et ce pour un week end ou une semaine.

Elles s'engagent à **être disponible** pour faire découvrir et partager leur mode de vie à la personne accueillie, en allant plus loin qu'une proposition classique d'hébergement.

Ces familles sont **visitées et accompagnées** par le programme JRS Ruralité. Elles

appartiennent à un réseau, sont formées à la demande d'asile et participent à des réunions de relecture suite aux différents accueils pour partager avec d'autres les joies et éventuelles difficultés de l'accueil.



Des hôtes du réseau Wwoof France :

Le JRS France est partenaire de l'association Wwoof France dans le cadre du programme de wwoofing solidaire qui permet à des demandeurs d'asile d'être accueilli chez des paysans dans des fermes pour découvrir une activité, apprendre et échanger de nouveaux savoir-faire.

Parmi les fermes en Limousin, il y a la possibilité de faire un séjour chez des éleveurs, des maraîchers, des apiculteurs, des herboristes et de découvrir d'autres activités comme l'éco-construction par exemple. Outre le fait d'être accueilli, le demandeur d'asile peut participer aux activités de la ferme en apportant ses compétences et en en acquérant de nouvelles, ce qui facilite à la fois la rencontre et permet d'être mis en capacité.







Le process:

- Les travailleurs sociaux des structures d'accueil (ou des particuliers) identifient des personnes à qui le séjour pourrait être bénéfique et leurs proposent les deux options : séjours en familles ou wwoofing avec l'aide de petit document préparé par le programme JRS Ruralité (photo-montage des précédents accueils).
- Ils envoient le profil et les disponibilités à JRS Ruralité.
- JRS rencontre éventuellement la personne orientée et trouve une famille (en fonction des infos données en amont pour faire des rencontres cohérentes) et fait le lien avec la structure d'accueil pour confirmer les dates.
- La famille (ou un bénévole JRS) **vient chercher la personne** dans la structure et assure le transport retour également.
- Un petit bilan informel est assuré, par le JRS et la structure d'accueil, à mettre en commun pour améliorer les futurs accueils.

OUCILS Praciques:

Conventions d'accueil:

Une convention d'accueil est signée au début de chaque accueil (même deux jours). Les familles connaissent ces conventions et les travailleurs sociaux des CADA et des CAO s'engagent à expliquer celle ci aux personnes qui souhaitent faire un séjour. Le référent la signe en avance et le demandeur d'asile et la famille signent ensemble le premier jour de l'accueil.

Elle permet de fixer une date de début et de fin et d'<u>offrir un cadre rassurant pour tous</u> (le DA, la famille, les structures...).

<u>La charte JRS France</u> s'applique pour ces accueils, et le cadre de l'accueil est quasiment similaire à celui de JRS Welcome <u>(ici)</u> sauf que certaines règles s'adaptent avec souplesse au cadre imposé par la ruralité (ex : pour les repas, les sorties en journée, etc. ... le cadre n'est pas le même évidemment!).

Un KIT Welcome est disponible à la demande, il répond à beaucoup d'interrogation que l'on peut avoir sur les demandeurs d'asile, la relation avec le demandeur d'asile dans le cadre d'un accueil etc ...

Assurance:

Le programme *JRS Ruralité* permet **aux personnes accueillies** des antennes JRS France de bénéficier de l'<u>assurance Responsabilité Civile de JRS France</u>, pour la durée de l'accueil dans le réseau. Cette assurance prend fin dès lors que la personne accueillie n'est plus hébergée au sein du programme.

